



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Salles de spectacles : Paris

Question écrite n° 16390

Texte de la question

M Georges Hage attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur le fait que la salle Favart - Opera-Comique restant integree au TNOP (Theatre national de l'Opera de Paris) et, bientôt, au nouveau TOP (Theatre des Operas de Paris), il semble absolument necessaire de doter ce theatre d'un reel budget de fonctionnement. La mission de la salle Favart au sein des operas de Paris etant a la fois de maintenir le repertoire d'opera-comique et d'operette, l'ouverture sur le contemporain et la protection du chant francais, son autonomie budgetaire est indispensable. Pour que la salle Favart puisse tenir ces objectifs, il doit apparaitre dans le Bleu Culture l'obligation d'une juste et saine repartition de la subvention publique entre Bastille, Garnier et Favart. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour assurer un budget fixe de fonctionnement de la salle Favart (creations, sauvegarde du patrimoine culturel, differentes remunerations et cachets) a hauteur de cinquante millions de francs le budget alloue en 1986 se montait a quarante-deux millions de francs.

Texte de la réponse

Reponse. - Des reflexions sont actuellement en cours afin de determiner les modalites de gestion de la salle Favart dans le but d'affirmer sa vocation lyrique autonome en y interessant l'Etat comme des partenaires publics et privs. Pour 1990 des credits d'un montant de 17,5 MF ont ete inscrits au budget du ministere de la culture pour le fonctionnement de la salle Favart. Ils ont ete vires du chapitre 3660 au chapitre 4340. Durant la saison 1989-1990, l'Opera comique poursuivra sa mission d'accueil (quatre spectacles entre fevrier et juillet 1990) ; de coproductions (trois spectacles) et de promotion des spectacles de l'ecole d'art lyrique. A l'heure actuelle, la subvention budgetaire prevue pour 1990 a l'Opera de Paris est de 428,2 MF dont 132,7 MF pour le Palais Garnier, 286,5 MF pour l'Opera de la Bastille, et 9 MF de depenses non individualisables - 17,5 MF vires sur le titre IV sont en outre destines a la salle Favart. Pour les annees a venir le ministre de la culture s'est engage a contenir le niveau des subventions publiques a l'Opera de Paris. Dans ce but ont ete institues la responsabilite financiere des administrateurs de salles et un systeme de controle rigoureux de la gestion.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16390

Rubrique : Spectacles

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 1989, page 3343